



COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 NOVEMBRE 2016

ACQUISITION DE PARCELLES AU MONT RUELE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité décide d'acquérir les parcelles cadastrées ZH N°74 au lieudit « Les cailloux » d'une contenance de 35050 m² et AE n°23 au lieudit « Le Village Ouest » d'une contenance de 1427 m² appartenant à la STE ETUDES DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE IMMOBILIER 9 rue Clément Ader 60200 COMPIEGNE pour un montant total de 280 000 €. L'indemnité d'éviction sera prise en charge par le vendeur.

TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de solliciter les subventions pour les travaux de voirie 2017 :

- ❖ grande rue à Villers sur Thère (*partie comprise entre le passage à niveau et le carrefour avec la rue de Therdonne*) pour un montant estimatif de 26 276 € HT
- ❖ rond-point des 40 mines pour un montant de 90 755.41 € HT
- ❖ rue de Wagicourt (petite partie au droit du passage à niveau) pour un montant de 8 958.78 € HT

PERSONNEL COMMUNAL : PRIME DE FIN D'ANNEE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'augmenter la prime de fin d'année du personnel communal.

INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de demander le concours du trésorier pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2134€ à l'association sports et loisirs d'Allonne. Cette somme correspond au reversement de la recette de la brocante encaissée sur le budget communal.

LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de fixer le loyer du logement de type 2 situé 37bis grande rue à VILLERS SUR THERE à 440 € et de confier la rédaction du bail et la gestion à l'Etude Notariale Cochin Jean et Allauzen Francois - SCP .

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide la révision des tarifs communaux applicable au 1^{er} janvier 2017 :

Repas à la cantine	3.30€
L'heure de garderie	1.25€
Forfait TAP	2.50€
Location salle polyvalente	Tarif été : 250€ Tarif hiver : 270€

AVIS SUR DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

Vu la consultation effectuée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis auprès des différents acteurs économiques pour l'ensemble des communes de l'agglomération du Beauvaisis, Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de suivre la proposition de la CAB soit l'ouverture de 12 dimanches dont les dates varient en fonction des branches d'activités (se reporter au rapport du Conseil communautaire).

RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de distribution publique d'eau potable présenté par Monsieur PINOT délégué au SIEAB.

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE RENDU DES DECISIONS

Monsieur le Maire énumère les décisions prises.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Monsieur le Maire énumère les décisions prises.

Affiché le 12 décembre 2016